

FICHE DE POSTE À EXIGENCES PARTICULIÈRES		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PEP ASH 2025-007-ITEP ET SESSAD ITEP
	INTITULÉ DU POSTE	ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ EN ITEP (Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique)
	PLACE DU POSTE	<p>Les postes se situent au sein d'une unité d'enseignement. Ces postes peuvent avoir des fonctionnements très différents : en UE à l'interne, en UE externalisée dans une école ou un établissement du second degré, mais aussi en soutien sur plusieurs écoles et établissements. Ils sont implantés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ITEP St-Yves, Moissons-Nouvelles-Pinchat, Aix-en-Provence (0131875T), - ITEP La Sariette, Aix-en-Provence (0132678R), - ITEP ARI Centre-Est, Marseille 13013 et 13014 (0132661X), - ITEP Les Bastides, Marseille 13010 et 13011, Aubagne (0132676N), - ITEP ARI Nord Littoral, Marseille 13015 et 13016 (0133723B), - ITEP ARI Sanderval, Marseille 13010 et 13008 (0132677P) - ITEP Sainte-Victoire, Aix-en-Provence (0131033C) - SESSAD - ITEP Le Verdier (0133921S), rattachement administratif Cabannes : 2 UE externalisées à Arles et Sénas.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	<p>Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques reçoivent des enfants, adolescents et jeunes adultes, orientés par les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, et notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages, sans pour autant présenter de déficience intellectuelle ou cognitive.</p> <p>La nature et les niveaux des enseignements dispensés sont référés aux cycles correspondants dans l'enseignement scolaire et visent l'acquisition des compétences du socle commun de connaissances et de compétences.</p> <p>La nature des dispositifs mis en œuvre pour rendre opérationnel le PPS des élèves comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les aides spécifiques apportées au sein d'un établissement scolaire ou dans le cadre d'un service médico-social ; - les collaborations particulières avec les établissements scolaires.
	FONCTIONS	L'enseignant, placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ITEP et sous l'autorité pédagogique de l'IEN ASH, propose et met en œuvre le volet pédagogique du Projet Personnel d'Accompagnement.
	MISSIONS	<p>L'enseignant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participe à l'élaboration du Projet Personnel d'Accompagnement en étroite liaison avec le pôle thérapeutique et éducatif de l'établissement : définition du temps de scolarisation, objectifs et modalités d'apprentissage ; - assure une mission d'enseignement auprès des élèves, en référence au socle commun de connaissances et de compétences et de culture, au sein de l'UE qui peut être interne à l'établissement ou externalisée dans une école ou un collège en fonction de l'âge des élèves. - accompagne la scolarisation en milieu ordinaire, en apportant aux enseignants les démarches et les outils adaptés aux besoins des enfants et des adolescents ; - participe aux réunions d'équipe pluri disciplinaire ; - participe aux équipes de suivi de la scolarisation ; - est personne ressource auprès des équipes pédagogiques et partenaires de soins. <p>NB : une mission de coordination pédagogique de l'UE peut être confiée à un des enseignants de l'unité.</p>
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne connaissance du développement psychologique de l'enfant et de l'adolescent - Bonne connaissance de l'environnement institutionnel et réglementaire concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap ; - Aptitude au travail pluridisciplinaire et au partenariat ; - Capacité à mettre en œuvre des apprentissages et des adaptations pédagogiques selon les besoins des élèves en situation de handicap. - Bonnes capacités de communication, de relation, d'écoute et d'animation - Bonnes capacités relationnelles (relations à construire avec plusieurs équipes pédagogiques)

CONTEXTE ADMINISTRATIF	DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent.
	NOMINATION	Obtention du poste au barème via MVT1D, après avis favorable de la commission d'entretiens.
	REGIME HORAIRE	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae. Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	CONTACT	IEN ASH responsable du dossier : Mme VOLPI - IEN ASH Ouest - ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr – 04.88.49.10.81